

MANDAT AUX FINS D'ENGAGER UNE PROCEDURE DE PAIEMENT DIRECT

DE PENSION ALIMENTAIRE

Je soussignée Madame

Née le _____ à _____

Domiciliée à _____

Tél domicile : _____

Tél travail : _____

Donne pouvoir par à la SELARL COUDIERE LEXCORPUS, Huissiers de Justice associés à Audenge (33980), 28 rue du Vieux Bourg, afin d'engager une procédure de paiement direct de la pension alimentaire à l'encontre de :

Monsieur _____ né le _____ à _____

Domicilié _____

COORDONNES COMPLETS DE L'EMPLOYEUR (ou du tiers saisi) et emploi exercé :

En vertu de la copie exécutoire d'un jugement, d'une ordonnance, rendue par le Juge aux Affaires Familiales près le Tribunal de Grande Instance de BORDEAUX _____ le _____

Et atteste sur l'honneur que M _____

Est redevable des sommes suivantes pour _____ enfant(s)

(Préciser le détail mois par mois des pensions non réglées)

Année :

Mois :

TOTAL A recouvrer :

Je certifie sur l'honneur que la CAF ou une autre étude d'huissier de justice n'a pas le dossier en recouvrement.

J'ai pris bonne note qu'il m'appartient d'adresser un courrier à l'étude chaque année pour demander l'indexation de la pension alimentaire.

Je suis informée que la procédure de paiement direct permet d'obtenir le règlement :

- des mensualités impayées depuis maximum 6 mois avant la notification de la demande de paiement direct

- des mensualités à venir au fur et à mesure où elles sont dues

Le montant de l'arriéré est versé en 12 mensualité égales

Je reconnais avoir pris connaissance du Décret n° 73-216 du 1^{er} Mars 1973 notamment de son article 6 qui stipule :

« Le créancier d'aliments qui, de mauvaise foi, aura fait usage de la procédure de paiement direct sera condamné à une amende civile d'un maximum de 3000 Euros »

Fait à AUDENGE, le

(Signature précédée de la mention lu et approuvé »)